



Commune de Belmont-Broye ///

Conseil général

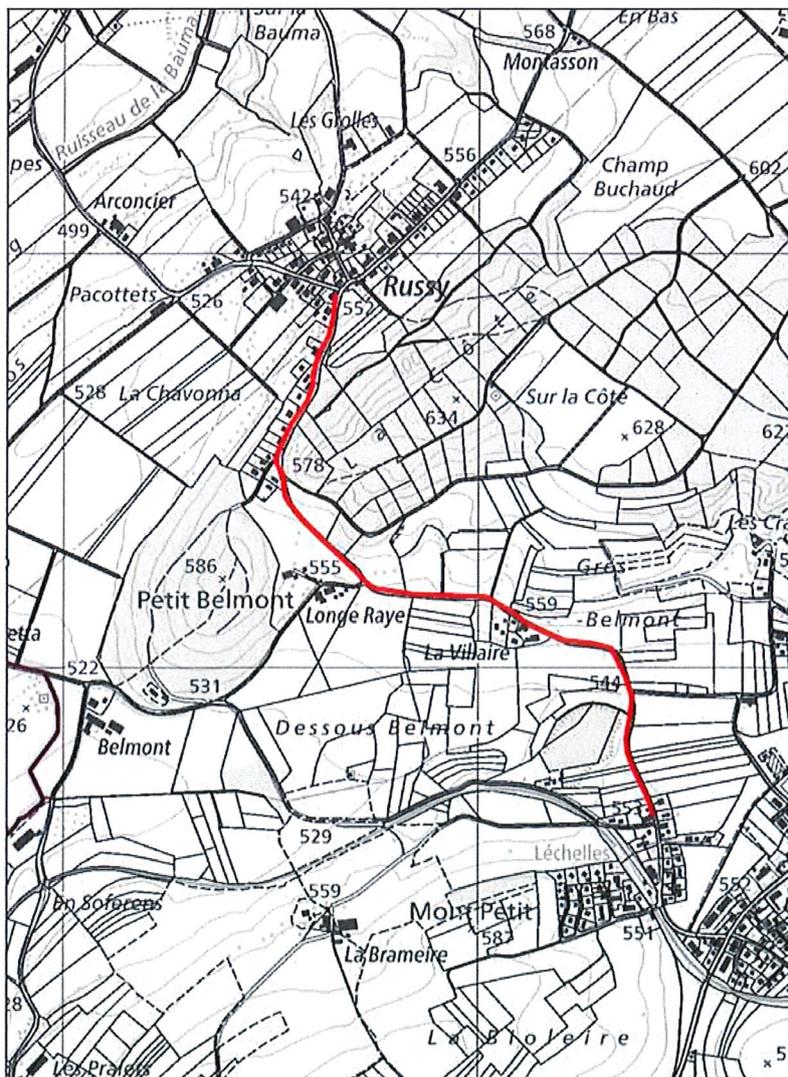
Réponse du Conseil communal

Danger de la route de Russy - Léchelles

Déposée par Mme Barbey Magaly LeCentre Mme Ducry Iwana ; MBB M. Pauchard Eri ; PLR M. Thévoz Ivan ; UDC- Indépendants-UDF	Date de dépôt 11 décembre 2023	Réponse du Conseil communal 18 mars 2024	Dicastère Construction et projets communaux, M. Sébastien Formica
--	--	--	---

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La route Russy – Léchelles est classée « route de liaison »



Contrôles radar

Route	Date	Nombre de véhicules. sur 8 jours	Nombre de véhicule. par jour	Vitesses autorisées	V85
Route de Léchelles à Russy	6.9 au 13.9.2019	6228	778	50 km/h	43 à 45 km/h
La Villaire	26.8 au 2.9 2021	5707	878	80 km/h	50 à 53 km/h
Route de Léchelles à Russy	18.01.2024 au 25.01.2024	6355	908	50 km/h	42 à 43 km/h

La réalisation d'un trottoir sur le tronçon de la route de Léchelle à Russy avait pour objectif d'une part de permettre un cheminement sécurisé aux piétons provenant des habitations bordières de la route et d'autre part de réduire la vitesse des automobilistes. Mais non de réduire le nombre de véhicules l'empruntant.



Le 20 novembre 2015, le projet mis à l'enquête de la route Russy – Léchelles avait pour objectifs de :

- Modifier la géométrie/espace de la chaussée au vu de sa fréquentation ;
- Améliorer la sécurité routière ;
- Modérer la vitesse des véhicules tout en permettant des croisements sur la chaussée.

Pour rappel, cette route était et reste très utilisée par des automobilistes souhaitant se rendre à Fribourg et/ou à la gare de Léchelles. De ce fait, elle est classée comme « route de liaison ». Dès lors vouloir diminuer ou réduire la fréquentation du nombre de véhicules est très compliquée sans un concept de circulation global incluant des sens obligatoires.

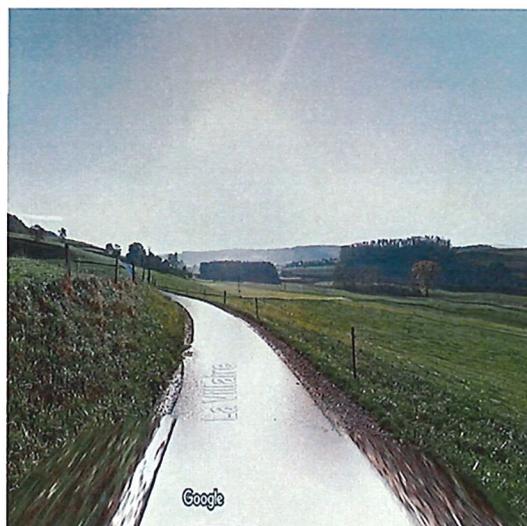
Etat de la route fin 2014

La chaussée n'était plus adaptée à la fréquentation et à la circulation routière :

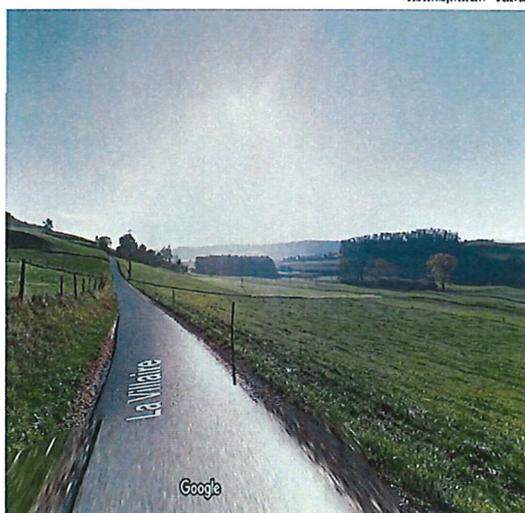
- Le nombre et l'emplacement des places d'évitement étaient insuffisantes ;
- La largeur de la chaussée variait entre 3.00 et 3.50 m ;
- Le croisement des véhicules n'était pas possible sans empiéter sur les banquettes ou sur les terrains privés.



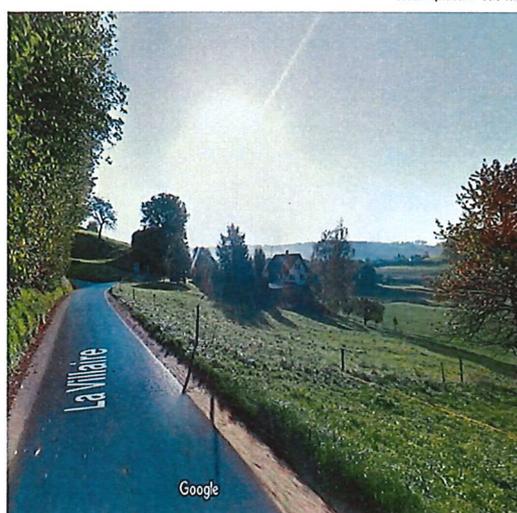
Date de l'image : oct. 2014 © 2014 Google



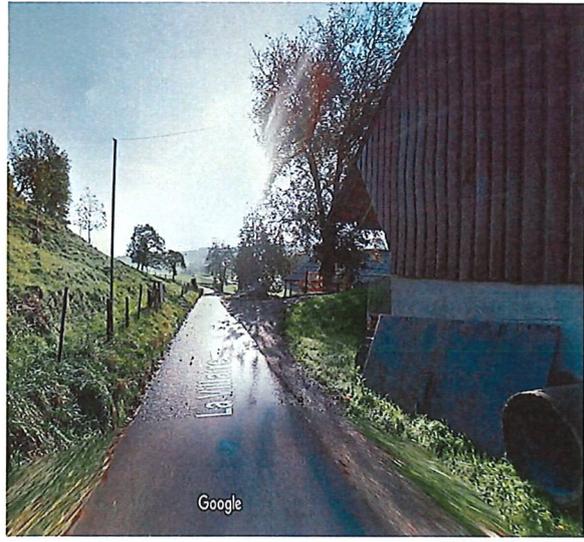
Date de l'image : oct. 2014 © 2014 Google



Date de l'image : oct. 2014 © 2014 Google

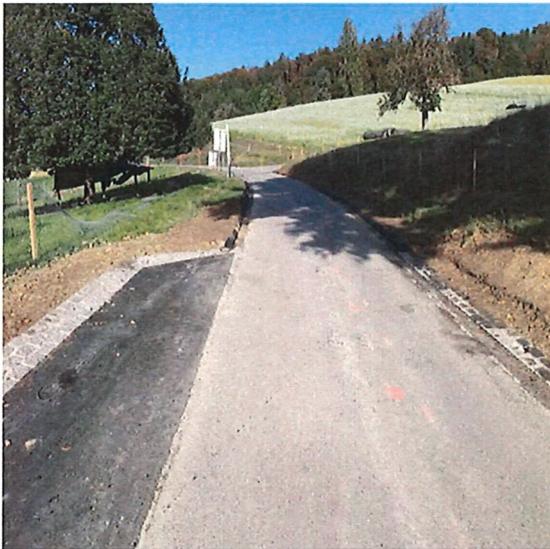


Date de l'image : oct. 2014 © 2014 Google



Aménagement de la route à ce jour

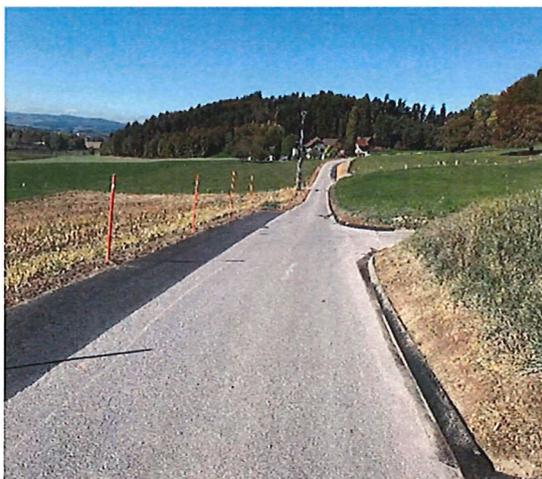
Places d'évitement adaptées à la situation



Elargissement de la chaussée

La largeur de la chaussée est passée à :

- 4.00 m minimum aux rétrécissements + 0.50 m de banquettes ;
- 4.50 à 4.80 m aux élargissements + 0.50 m de banquettes ;
- Près ou supérieur à 5.00 m dans les courbes

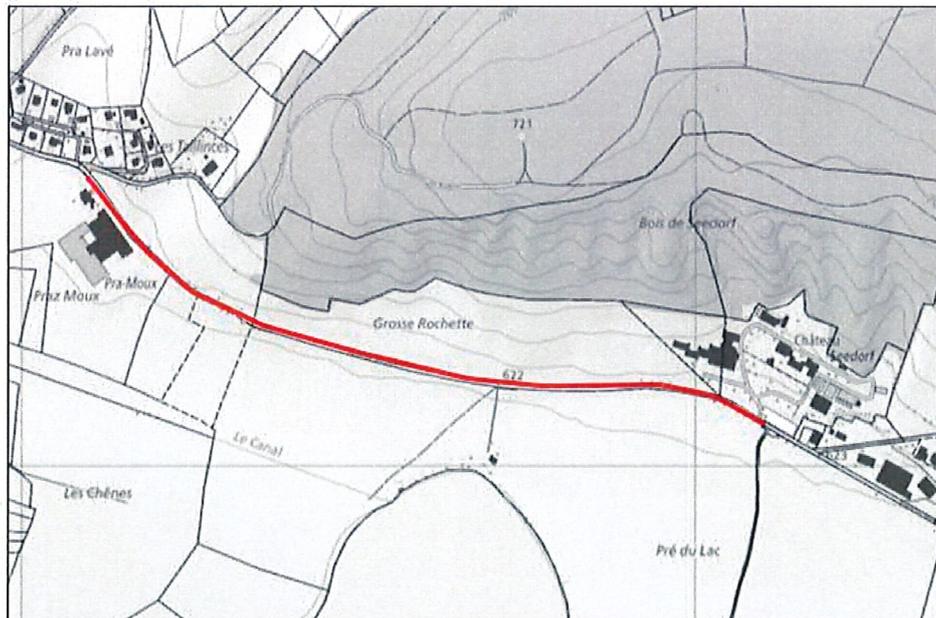


Elargissement, visibilité



Comparaison avec la route communale Noréaz – Seedorf

Cette route est également classée « route de liaison ». Cependant, sa situation, sa géométrie et la visibilité n'ont rien de comparables avec la route entre Russy et Léchelles. Selon les informations reçues, le nombre de véhicules s'élève à environ 200 par jour.



Constatations sur la route reliant Noréaz – Seedorf

Sur les photos ci-dessous, nous remarquons que :

- Les agriculteurs protègent leurs champs par des clôtures légères.
- Les banquettes de chaque côté sont défoncées par le passage des véhicules. Les véhicules forcent le croisement en roulant sur les banquettes. Dans cet aménagement, la modération de vitesse n'est pas atteinte.



Réponses aux questions

Lors de la réalisation et modification de la route dans les débuts des années 2000, le Conseil communal de Russy avait pour objectif de modifier cette route afin de réduire le nombre de voiture circulant dans le village en y plaçant un trottoir et réduisant ainsi le nombre d'automobiles

La réalisation et la modification de la route au début des années 2000 à Russy avec la mise en place d'un trottoir avaient pour objectifs de :

- Sécuriser les piétons.
- Réduire la vitesse .

Concernant la réduction du nombre de véhicules, cette route n'a jamais fait l'objet d'une interdiction de circuler à l'exception des camions.

La mise en place de potelets est un danger pour les automobilistes et le monde agricole. Ceux-ci obstruent la circulation des tracteurs et des moissonneuses batteuses.

Les potelets sont implantés en limite du domaine communal entre les terrains privés et les banquettes en grave. Ces balises en plastique ont pour vocation d'informer les automobilistes et le monde agricole de la délimitation de la voie de circulation et non de les mettre en danger. Vu les élargissements de la chaussée réalisés selon les normes en vigueur, la circulation des véhicules agricoles est facilitée.



Au nom du Conseil communal

L'Administrateur
Thierry Piccand



Le syndic
Albert Pauchard